

AFFAIRE ALSTOM : LA FRANCE PLUS QUE JAMAIS DÉPENDANTE DES ÉTATS-UNIS ?

Cartographie réalisée par Augustin de Colnet
augustin-decolnet@maillo.com

Alstom plaide coupable et paiera 772 millions de dollars

La première condamnation pénale d'Alstom pour des faits de corruption en Indonésie. Il s'agit de la plus forte amende infligée dans le cadre de la loi sur les crimes et délits à l'étranger.



PERSONNE MORALE :

AMENDE INFLIGÉE AU TITRE DES LOIS EXTRA-TERRITORIALES :
772 millions de dollars (plafond applicable en octobre 2014 - condamnation en novembre 2015)
MOTIF : Corruption d'agents publics en Indonésie, en Inde, en Égypte, aux Bahamas et à Taiwan afin d'obtenir des contrats de fourniture de services liés à l'électricité. (U.S. Department of Justice - 22 décembre 2014)

PERSONNES PHYSIQUES :

Frédéric Pernaut, président monde de la division chaudière du groupe Alstom est arrêté en avril 2013 à New York pour une affaire de corruption. « En cause, un contrat de vente signé dix ans plus tôt en Indonésie » ; effectuera 2 années de prison non consécutives dans des prisons de haute sécurité américaines. Ce dernier estime avoir été un « otage économique » des États-Unis. « L'incarcération du cadre est destinée à faire peur au PDG d'Alstom, à l'époque Patrick Kron ».

Le Pige américain - janvier 2019 (19) / Obs - 2012/2020 (Capital) - 01/04/2019

« Au cours de l'année 2013, Patrick Kron a rencontré les procureurs américains et que ceux-ci lui avertisse » fait l'auteur comprendre avoir en leur possession de nombreux éléments pour le mettre en prison. Arnold Moneburg enquêteur américain se même registre à la commission d'enquête « quelle pression physique était exercée sur Patrick Kron, sous la forme d'une menace d'arrestation ».

(Assemblée nationale - 19/04/2018)

« Anabelle, la turbine la plus puissante et la plus fiable du marché, sorte d'hélicoptère gigantesque qui, animée par la vapeur dégagée par l'eau portée à ébullition par la fusion des atomes, transforme son énergie à un alternateur produisant le courant électrique. Mis au point au milieu des années 1980 par un Français, ce monstre d'acier et de précision équipe aujourd'hui un tiers des centrales nucléaires dans le monde ».

(Le Figaro - 29/11/2023)

« Avant le rachat de sa branche « Énergie » par General Electric, Alstom était très présent dans le domaine de la propulsion navale. Ses activités défenses concernent le maintien en condition opérationnelle des turbines de puissance fournies au porte-avions Charles de Gaulle, l'étude et la fourniture de moteurs pour les systèmes de sous-marins, les services de maintenance pour les systèmes de contrôle de vitesse des turbines vapeur du porte-avions et des sous-marins, pour le système de stabilisation des plateformes du porte-avions ainsi que pour les systèmes de peinture par laser ».

(Assemblée nationale - 19/04/2018)

Effectivement, avant sa incorporation, Frédéric Pernaut dirigeait à grande échelle depuis une vingt-cinq ans la division stratégique détenue à 50/50 entre Alstom Energy et l'entreprise chinoise. « Ce directeur avait déjà obtenu le tender mondial sur le marché des centrales électriques à charbon devant General Electric ».

(Entrepreneur - 07/03/2019)

Cette amende avait aussi été infligée à l'après le départ Olivier Maréchal, près de la moitié de la trésorerie de l'entreprise française (1,5 milliard d'euros en mars 2015).

(Assemblée nationale - 19/04/2018)

« GE avait racheté auparavant quatre sociétés selon le même scénario : la société est fragilisée par une enquête, GE fait une offre de rachat, qui se trouve associée à la conclusion d'un accord avec la DOJ. Dans la production d'électricité, pratiquement tous les concurrents d'Alstom de GE ont été mis en accusation et ont payé de fortes amendes (Siemens, Alstom, Wabtec, IBM, ...). Par contre, aucun des grands acteurs américains du secteur n'a jamais été visé ».

(Capital - 01/04/2019)

LOBS

Nucléaire : bras de fer entre EDF et General Electric



CONSCIENTIONS N°1 :

« En février 2016, GE fait chasser EDF en cessant d'attendre quelques jours la maintenance des turbines de nos centrales nucléaires afin, d'obtenir une réduction de sa responsabilité financière en cas d'accident ainsi qu'une augmentation des prix des pièces de rechange.

« Dans ces trois contreparties, le contrôle opérationnel et la gestion courante restent sous l'autorité de GE, mais la partie française continue à porter dans le capital et la gouvernance ».

(Séant - 18/04/2018)

Furieux, le PDG d'EDF Jean-Benoît Lévy, envoya personnellement une lettre à son homologue de General Electric, Jeffrey Immelt.

« EDF a été forcé de mettre en œuvre des mesures d'urgence dépassant notre plan de secours (hubbub). Cette attitude, venant d'un partenaire historique, est inacceptable ».

(L'Obs - 01/06/2019)

« En regard pris de fait le contrôle de l'ensemble des turbines de nos centrales nucléaires, GE, et donc le gouvernement américain, dispose pour l'instant d'une arme de dissuasion massive ».

« Mais l'État conserve une "golden share" sur 1/3 des turbines par respect des privilèges de souveraineté, à la fois la loi pour autoriser une éventuelle cession ».

(Les Echos - 10/02/2018) (Le JDD - 10/02/2019)

Au final, GE aura déboursé un total de 12,3 milliards d'euros dans le rachat du pôle Énergie d'Alstom.

UN SCANDALE D'ÉVASION FISCALE :

- Selon des informations publiées par le site d'investigation Disclosure, entre 2015 et 2020, General Electric a utilisé le site de production de turbines à gaz de Belfort pour transférer près de 800 millions d'euros de bénéfices vers la Suisse et le Delaware, un paradis fiscal aux États-Unis.

« La suite de la publication, le ministère de l'Économie et la DGFiP (Direction générale des finances publiques) ont réagi auprès de l'ARF, assurant qu'il n'aurait jamais validé le montage fiscal de GE dans le cadre de la mission de confiance ».

(L'Express - 29/05/2022) (30/05/2022)

Le Journal du Dimanche

Un repreneur pour le nucléaire ?



« L'Américain conserve la construction de flottes conventionnelles (turbines Anabelle et alternateur) pour les centrales nucléaires du continent américain ».

(L'Obs - 01/06/2019)

« Le projet était bâti autour d'un tour de table diviseurs/risques industriels et industriels français garantissant un équilibre social et financier ainsi qu'un avenir industriel et commercial à cette nouvelle entité. L'état français aurait bien sûr conservé sa golden share (un droit de veto sur l'ensemble du capital, N.D.L.R) dans la nouvelle entité créée ».

(Marianne - 10/02/2022)

« Pendant pratiquement 18 mois et malgré nos efforts à essayer de sensibiliser tous les autres corps de l'état impliqués, rien ne fut fait par Belfort pour promouvoir notre projet de reprise, à part nous doucier politiquement ».

(Marianne - 10/02/2022)

« Notre analyse et notre schéma de reprise étaient soutenus par de nombreux acteurs étatiques et industriels proches du dossier mais Belfort a considéré que comme GE, nous n'avons « officiellement » déclaré qu'il n'y avait aucune volonté d'achat. Il était urgent d'attendre ! ».

(Marianne - 10/02/2022)

« Le gouvernement préférait finalement en 2022, qu'EDF se charge de ce rachat.

EDF

Protocole d'accord signé au mois de novembre 2022 - en vue d'un rachat partiel des activités nucléaires de General Electric regroupées dans la filiale GE Steam Power (GEASP), par EDF pour 1,2 milliard de dollars.

(Le Figaro - 22/03/2022)

« L'Américain conserve la construction de flottes conventionnelles (turbines Anabelle et alternateur) pour les centrales nucléaires du continent américain ».

(L'Obs - 01/06/2019)

Ce rachat ne comprendra pas les contrats de maintenance des turbines des centrales à charbon.

(Le Figaro - 22/03/2022)

« Pire, il n'y a aucune certitude sur la présence des précieux brevets dans l'opération. Sous la vente de la branche énergie d'Alstom conclue, GE les avait en effet placés à l'étranger ».

(Le Fig - 22/03/2022)

L'ÉTATISATION DES TURBINES ANABELLE :

- Lorsque General Electric a mis la main sur Alstom Power, notamment sur l'activité nucléaire, l'une de ses premières actions a été « d'acheter » des éléments électroniques américains dans la partie contrôle commande « des turbines Anabelle. Autrement dit, le groupe américain a « rarié » les turbines Anabelle, « du nom de l'International Traffic in Arms Regulation (ITAR), qui donne à l'administration américaine le pouvoir de bloquer la vente de matériels militaires dont des composants ont d'origine américaine ».

(Marianne - 15/09/2023) (Les Républicains - 05/12/2023)

- Désormais, l'opération des turbines Anabelle avec des composants américains nécessite une autorisation des autorités américaines.

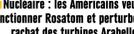
(Marianne - 15/09/2023)

- Techniquement, il est possible de se passer de l'électronique américaine pour revenir à une solution totalement française. Mais le développement sera assez long, sans doute au-delà de deux ans.

(L'Est Républicain - 05/12/2023)

Marianne

Nucléaire : les Américains veulent sanctionner Rosatom et perturber le rachat des turbines Anabelle



CONSCIENTIONS N°2 :

L'officialisation de la cession de Steam Power, la branche nucléaire de General Electric, à EDF était attendue pour le 1er décembre 2022. Il n'en est toujours rien, la vente de cette entité étant reportée à une date indéterminée.

« Le gouvernement français avait choisi d'opter l'inscription du nucléaire civil dans le panier de sanctions européennes contre la Russie... Les Américains de leur côté ont poursuivi leur offensive. En s'attaquant d'abord, au début de l'année, à des activités géopolitiques de Rosatom pour viser désormais l'ensemble des milliers de clients russes, l'Amérique ».

Le groupe américain a déjà obtenu une grande commande sur le marché européen. Au nez et à la barbe d'EDF. Il prospecte d'autres pays d'Europe centrale, pour prendre la place de Rosatom.

« [...] Westinghouse se bat à marionette et nourrit de grandes ambitions sur le marché européen. Le groupe américain a déjà obtenu une importante commande sur le marché européen. Au nez et à la barbe d'EDF. Il prospecte d'autres pays d'Europe centrale, pour prendre la place de Rosatom.

Au-delà de l'Ukraine, il s'agit donc bel et bien d'une bataille industrielle. L'objectif est d'éloigner la Russie et accessoirement la Chine et, au passage, de gêner la France, dont les liens dans le nucléaire civil, avec ces deux pays, sont importants ».

(Marianne - 04/12/2023)

« Il semblerait que l'on soit à la recherche d'un compromis par lequel les autorités américaines fermeraient les yeux sur l'opération des huit turbines Anabelle de Rosatom en commande et que les sanctions ne s'appliqueraient que pour de nouveaux contrats. Mais peut-on faire confiance aux Américains qui sont passés maître dans l'art de ne pas tenir leurs engagements ? Ce qui l'administration bâtie peut signer aujourd'hui, une autre administration, dans un an, peut le défaire ».

(Marianne - 04/12/2023)

L'ÉTATISATION DES TURBINES ANABELLE :

- Lorsque General Electric a mis la main sur Alstom Power, notamment sur l'activité nucléaire, l'une de ses premières actions a été « d'acheter » des éléments électroniques américains dans la partie contrôle commande « des turbines Anabelle. Autrement dit, le groupe américain a « rarié » les turbines Anabelle, « du nom de l'International Traffic in Arms Regulation (ITAR), qui donne à l'administration américaine le pouvoir de bloquer la vente de matériels militaires dont des composants ont d'origine américaine ».

(Marianne - 15/09/2023) (Les Républicains - 05/12/2023)

- Désormais, l'opération des turbines Anabelle avec des composants américains nécessite une autorisation des autorités américaines.

(Marianne - 15/09/2023)

« Techniquement, il est possible de se passer de l'électronique américaine pour revenir à une solution totalement française. Mais le développement sera assez long, sans doute au-delà de deux ans ».

(L'Est Républicain - 05/12/2023)

« CONCLUSIONS :

- Donc inévitable, en vend aux Américains une technologie ultra critique puis on la rachète (beaucoup plus chère quelques années plus tard. On la transfère à un secteur non industriel (EDF) dont un des principaux concurrents (Rosatom) qui risque de passer sous sanction américaine) est le principal client des turbines, tout en laissant à GE le marché américain (y compris sub-américain) et la possibilité de continuer les ventes export de turbines Anabelle via la réglementation ITAR... »

(Source anonyme n°1 - décembre 2022)

- Le problème actuel est à 3 niveaux :

*** le prix de rachat qui est plus du double du prix de vente (588 millions d'euros en 2015 vs 1,2 milliard en 2022) à GE alors que le carnet de commandes risque de se réduire à cause des prochaines sanctions US sur le nucléaire civil russe devant Rosatom.**

*** les futures sanctions américaines sur le nucléaire civil russe qui vont mettre EDF en conflit de loïs avec les non-sanctions européennes.**

*** le contrôle commande américain mis par GE sur les turbines Anabelle qui va donc conditionner l'opération à cause des règles d'export control US américaines ».**

(Source anonyme n°2 - décembre 2023)

- Il faut analyser la brèche industrielle qu'a été en 2014 le démantèlement du groupe Alstom avec la complexité de l'État français et de certains hauts dirigeants politiques de l'époque qui, au lieu de préserver ce fleuron industriel de la production de General Electric, ont préféré céder aux pressions américaines en vendant un des piliers de notre indépendance énergétique que la France avait mis un demi-siècle à construire et qui suscitait l'envie de beaucoup de nos concurrents étrangers ».

(Le Figaro - 04/06/2019)

NOTE EXPLICATIVE :

L'officialisation de la cession de Steam Power, la branche nucléaire de General Electric (ex-Alstom Energie) à EDF, était attendue pour le 1er décembre 2023¹. En ce début de l'année 2024, il n'en est toujours rien, la vente de cette entité étant reportée à une date indéterminée.

« Il semblerait que l'on soit à la recherche d'un compromis par lequel les autorités américaines fermeraient les yeux sur l'exportation des huit turbines Arabelle de Rosatom en commande, et que les sanctions ne s'appliqueraient que pour de nouveaux contrats. Mais peut-on faire confiance aux Américains qui sont passés maîtres dans l'art de ne pas tenir leurs engagements ? Ce que l'administration Biden peut signer aujourd'hui, une autre administration, dans un an, peut le défaire² ». Jean-Michel Quatrepoint, journaliste pour Marianne.

Lors du tout premier colloque sur la souveraineté organisé à Saint-Malo en septembre dernier par le blog souveraineTech, Frédéric Pierucci avait déclaré à propos de l'extraterritorialité du droit américain que *« le premier problème [en France] c'est l'amnésie, notamment avec l'affaire Alstom »*.

Par le biais d'une chronologie, cette cartographie retrace les différents événements ayant mené la France à perdre une technologie ultra critique. Et cela pour subir in fine, une véritable entrave à la concurrence : de l'amende de 772 millions de dollars³ infligée par le département de la justice américaine, à la vente du pôle énergie d'Alstom à son concurrent General Electric, en passant par les futures sanctions américaines sur le nucléaire civil russe - qui vont mettre EDF en conflit de lois avec les non-sanctions européennes.

Le fait est, qu'à l'heure où les États-Unis menacent de mettre le nucléaire civil russe sous-sanction, le New York Times a révélé⁴ que chaque année (y compris depuis le début du conflit en Ukraine), les entreprises américaines du nucléaire déboursent 1

¹ Elise Pontoizeau, "L'officialisation de la cession de Steam Power, la branche nucléaire de General Electric, à EDF reportée", *usinenouvelle.com*, 01 décembre 2023

² Jean-Michel Quatrepoint, "Nucléaire : les Américains veulent sanctionner Rosatom et perturbent le rachat des turbines Arabelle", *Marianne*, 04/12/2023

³ "Alstom Pleads Guilty and Agrees to Pay \$772 Million Criminal Penalty to Resolve Foreign Bribery Charges", Monday, *justice.gov*, December 22, 2014

⁴ Max Bearak, "The U.S. Is Paying Billions to Russia's Nuclear Agency. Here's Why.", *The New York Times*, June 14, 2023

milliard de dollars pour acheter de l'uranium enrichi à l'entreprise publique russe Rosatom...

Le directeur d'une filiale devient l'otage économique du rachat d'Alstom Énergie

Frédéric Pierucci était encore il y a quelques années de cela le directeur monde de la division chaudière d'Alstom. Le 14 avril 2013, il est arrêté par le FBI à sa descente d'avion à l'aéroport JFK de New York et poursuivi pour une affaire de corruption.

Au début des années 2000, dans l'objectif de gagner la construction de la centrale électrique de Tarahan en Indonésie, Alstom noue une alliance avec le Japonais Marubeni.

Pour remporter ce contrat de 118 millions⁵ de dollars et battre son concurrent américain, « Alstom décide de recruter deux consultants, rémunérés au total 3 % de la valeur du contrat d'Alstom (soit \$1,8 m au total) pour les aider. Une partie de leur rémunération sera utilisée pour payer des pots-de-vin aux autorités indonésiennes et à l'entreprise publique d'électricité du pays⁶ ».

Validé par le service compliance (conformité) du groupe Alstom, Frédéric Pierucci approuve le recrutement de l'un de ces deux consultants comme 12 autres personnes. En effet, selon les procédures définies par le siège 13 cadres⁷ d'Alstom doivent apposer conjointement leurs signatures au sein du même document lorsqu'il s'agit d'engager un « consultant » ; une façon de diluer la responsabilité et la prise de décision entre plusieurs décideurs⁸.

Quant au principal protagoniste, il clame ne pas avoir « touché un centime dans cette affaire » ce que d'ailleurs personne ne lui conteste, pas même le DOJ ni le FBI.

⁵ Véronique Le Billon, "Quand un cadre d'Alstom se retrouve en prison", *Les Echos*, 7 nov. 2017

⁶ "Frédéric Pierucci : « Il y a une opportunité stratégique de rachat à GE de la branche nucléaire d'Alstom »", *journaldeleconomie.fr*, 1 Février 2019

⁷ Frédéric Pierucci, Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet et Chloé Aeberhardt, "L'ex-cadre qui relance l'affaire Alstom", *Le Monde*, 15 janvier 2019

⁸ Présidence de M. Olivier Marleix, "Compte rendu n° 34", *Assemblée Nationale*, jeudi 15 mars 2018, séance de 11 heures

À Manhattan au siège du FBI, le quadragénaire refuse de servir de « taupe⁹» au procureur fédéral du Connecticut David Novick. Celui-ci espérait par cette technique avoir accès à des informations pouvant donner lieu à des poursuites contre la direction générale d'Alstom et son PDG Patrick Kron.

Suite à son refus de jouer la taupe du FBI, Frédéric Pierucci est forcé¹⁰, après quatre mois de prison de haute sécurité de Wyatt dans le Rhode Island, de plaider coupable d'enfreinte au FCPA comme 98,5 % des mis en examen¹¹ aux États-Unis. Le vice-président monde de la division chaudière d'Alstom y restera en tout 14 mois.

Pourtant, le système carcéral américain compte 4 niveaux de protection pour ses prisons :

- « Les établissements de niveau 1, habituellement réservés aux white collar criminals ("criminels en col blanc") jugés coupables de crimes financiers.
- Les centres de sécurité 2 sont, eux destinés aux courtes peines et aux prisonniers non violents.
- Puis viennent les centres de détention, dits moyens, classés au niveau 3.
- Et enfin les établissements de haute sécurité. Wyatt appartient à cette catégorie. C'est dans cette prison que sont regroupés les criminels les plus dangereux du Connecticut, du Massachusetts, du Rhode Island, du Maine et du Vermont¹² ».

En outre, dans son livre « Le piège Américain » Frédéric Pierucci témoigne n'être pourtant ni un récidiviste ni un détenu dangereux. Sans la moindre explication, c'est

⁹ Léa Salamé, Matthieu Aron et Frédéric Pierucci, "Frederic Pierucci ex-cadre d'Alstom explique qu'il a refusé d'être (la taupe du FBI) au sein de l'entreprise", *France Inter*, Mercredi 16 janvier 2019

¹⁰ Le fonctionnement du système judiciaire américain est singulièrement différent de la justice française. En résumé, le procureur travaille à charge contre le prévenu, à la différence de la France où le juge travaille lui à charge et à décharge. « *Aux États-Unis, les avocats plaident rarement et sont en réalité des négociateurs entre un prévenu et le procureur* ».

Jérôme Bondu, "A lire : Le piège américain, de Frédéric Pierucci ! Livre incontournable ...", *interligere.fr*, consulté le 23 mars 2020

¹¹ Charles Jaigu, "Guerre économique : la dure loi de l'empire américain", *Le Figaro*, 24 janvier 2019

¹² Frédéric Pierucci avec Matthieu Aron, "Le piège américain", page 39 et 40, *JC Lattès*, janvier 2019

avec des « violeurs, des assassins ou encore des psychopathes » que Frédéric Pierucci effectue ses 14 premiers mois de prison.

Relâché sous caution¹³ mi-2014, l'ex-cadre¹⁴ français attend son jugement en France pendant près de quatre ans¹⁵. À ce propos, il souligne très justement l'incohérence de la justice américaine dans le magazine polytechnicien La Jaune et la Rouge : « *aux États-Unis, lorsque vous plaidez coupable, vous recevez votre peine dans un délai de trois mois*¹⁶ ».

Or, ce n'est finalement que le 25 septembre 2017 que Frédéric Pierucci est condamné par la justice américaine à deux ans et demi de prison et vingt mille dollars d'amende. Il est de nouveau emprisonné aux États-Unis dans l'État de Pennsylvanie en octobre 2017, pour accomplir les derniers 12 mois de prison¹⁷ qu'il a l'obligation de purger.

Depuis la publication de son livre avec le journaliste Matthieu Aron, Frédéric Pierucci est sollicité à maintes reprises par la presse française. Aux journalistes qui l'interviewent, l'ex-cadre d'Alstom dénonce ouvertement la collusion qui règne entre General Electric et le Département de la Justice américaine. Une entente tacite qui aurait permis au conglomérat américain de racheter Alstom Énergie avec la complicité du DOJ. Il énumère ainsi 4 faits incriminants :

¹³ En effet, à la demande du *Department of Justice*, deux amis américains accepteront de mettre leur propre maison en caution pour sa libération.

¹⁴ Après 22 ans de collaboration, Frédéric Pierucci est licencié par son groupe durant sa période d'incarcération au double motif de son « absence prolongée » et du fait qu'il ait plaidé coupable pour alléger sa peine.

J.Cl, "Corruption : un ex-dirigeant d'Alstom condamné à de la prison aux États-Unis", *Le Parisien*, 26 septembre 2017

¹⁵ "Frédéric Pierucci : « Il y a une opportunité stratégique de rachat à GE de la branche nucléaire d'Alstom »", *journaldeleconomie.fr*, 1 Février 2019

¹⁶ Frédéric Pierucci, Alix Verdet, "Soupçons sur la vente d'Alstom énergie à GE", *lajauneetlarouge.com*, Magazine N°755, Mai 2020

¹⁷ Benoît Collombat, "Corruption chez Alstom : un ancien cadre témoigne", *France Info*, 19/01/2018

- « *Les États-Unis me libèrent (sous caution en 2014) la semaine¹⁸ où le gouvernement français estime que c'est General Electric qui rachète Alstom Énergie* ».

- En 2014, face à l'offre de rachat proposée par l'allemand Siemens, General Electric réplique avec une contre-offre. Le groupe américain propose entre autres de prendre à sa charge l'amende dont devra s'acquitter Alstom, sans même en connaître le montant. À l'époque il est notamment question d'une amende qui pourrait osciller entre 500 millions et un milliard et demi de dollars. Aux yeux de l'ancien dirigeant de la division chaudière d'Alstom, « aucun conseil d'administration ne peut signer un chèque en blanc, car personne ne connaît alors le montant de l'amende¹⁹ ».

- General Electric reconnaît en février 2015 avoir participé²⁰ aux négociations menées entre Alstom Énergie, accusé de corruption, et le Département de la justice américaine. Pourtant, à l'époque l'énergéticien français reste toujours le principal concurrent du groupe américain. Ce dernier a donc accès à des informations hautement sensibles telles que la stratégie commerciale ou encore les intermédiaires commerciaux de la branche énergie d'Alstom.

- « *Les juges américains, dans le cadre du FCPA, valident "dans 99 % des cas" une transaction financière et exigent le paiement de l'amende dans les dix jours ouvrés²¹* ». Or, dans le cas d'Alstom, la décision de justice une fois le deal conclu par les deux parties le 22 décembre 2014, n'est intervenue que onze mois plus tard en novembre 2015, une fois la vente approuvée par la Commission européenne²².

REMARQUE : En choisissant d'arrêter Frédéric Pierucci plutôt qu'un autre haut responsable de son groupe, la justice américaine a coupé court à tout rapprochement entre Alstom Énergie et Shanghai Electric. Elle laisse ainsi la place libre au

¹⁸ Frédéric Pierucci, "Alstom : la France vendue à la découpe ?", chaîne YouTube Thinkerview, Diffusé en direct le 8 juillet 2019

¹⁹ Emmanuel Lévy, "Alstom-General Electric : les preuves du grand racket américain", *Marianne*, 18/01/2019

²⁰ Etienne Campion, "« Le bilan de la vente d'Alstom est catastrophique pour l'emploi et pour notre souveraineté »", *Le Figaro*, 4 juin 2019 (mis à jour le 6 juin 2019)

²¹ Anne-Sophie Bellaïche, "Frédéric Pierucci, sacrifié par Alstom, instrument de GE", *usinenouvelle.com*, 27/01/2019

²² Anne-Sophie Bellaïche, "L'éclairant calvaire de Frédéric Pierucci, lampiste et appât de l'affaire Alstom", *usinenouvelle.com*, 16/01/2019

conglomérat américain « *qui convoitait ouvertement Alstom « Power » depuis une décennie*²³ ».

Effectivement, avant son incarcération, Frédéric Pierucci s'apprêtait à prendre la direction d'une joint-venture stratégique détenue à 50/50 entre Alstom Énergie et l'entreprise chinoise. « *Ce rapprochement aurait alors constitué le leader mondial²⁴ sur le marché des centrales électriques à charbon devant General Electric !* ».

General Electric rachète 5 de ses concurrents poursuivis par la justice américaine

InVision Technologies était une société du Delaware basée à Newark en Californie et fabriquait des systèmes de détection d'explosifs utilisés dans les aéroports. Au cours des années 2000, l'entreprise californienne est accusée par la SEC (Security and Exchange Commission) d'avoir violé le FCPA en versant des pots-de-vin dans 3 pays²⁵. De juin 2002 à juin 2004, InVision Technologies a autorisé des agents commerciaux et des distributeurs locaux, à effectuer le versement de sommes d'argent à des représentants de gouvernements étrangers. Ces transactions financières ont ainsi permis à cette société de vendre des machines de détection d'explosifs à des aéroports basés en Chine, aux Philippines puis en Thaïlande.

En décembre 2004, InVision est acquise pour un montant de 900 millions de dollars²⁶ par GE Infrastructure, une filiale de General Electric. C'est donc le conglomérat américain qui versera en février 2005 une amende de 1,1 million de dollars²⁷ à la SEC, pour solder les accusations de corruption liées à sa toute nouvelle filiale GE InVision.

À plusieurs mois d'intervalle, la même opération va se répéter par deux fois.

Ionics, l'un des grands leaders mondiaux américain du dessalement était spécialisé dans la réutilisation et le recyclage de l'eau et des services industriels d'eau pure. Quant à la société britannique Amersham, celle-ci fournissait des produits

²³ Isabelle Jouanneau, "Alstom, le piège américain", *entreprendre.fr*, 07/03/2019

²⁴ Idem

²⁵ "SEC settles charges against InVision Technologies for \$1.1 million for violations of the foreign corrupt practices act", *sec.gov*, Litigation Release No. 19078, 02/14/2005

²⁶ Dennis K. Berman and Kathryn KranholdStaff, "GE to Pay \$900 Million to Buy Bomb-Detection Firm InVision", *The Wall Street Journal*, March 16, 2004

²⁷ Kathryn KranholdStaff, "GE to Pay SEC \$1.1 Million Over Its InVision Unit", *The Wall Street Journal*, February 15, 2005

pharmaceutiques de diagnostic et contribuait à la fabrication et au développement de produits biopharmaceutiques.

Ces deux sociétés sont accusées parmi une quinzaine d'autres par la SEC, d'avoir soudoyé entre 2000 et 2002 des responsables du gouvernement irakien pour obtenir de précieux contrats dans le cadre du programme de l'ONU : "Pétrole contre nourriture"²⁸.

La société Amersham est rachetée par General Electric le 8 avril 2004²⁹ pour 9,5 milliards de dollars. Presque 1 an après ce rachat, Ionics passe à son tour sous le contrôle du conglomérat au début de l'année 2005 pour un montant de 1,1 milliard de dollars³⁰. Mais l'appétit insatiable du géant américain va se poursuivre comme le montre la suite de cette affaire :

Vetco Gray, filiale de Vetco International était un fournisseur britannique d'équipements pétroliers et gaziers. De 1998 à 2001 puis de septembre 2002 à avril 2005, l'équipementier britannique est mis en cause par le Département de la Justice américaine pour avoir payé des pots-de-vin à des fonctionnaires nigériens. Les premiers cas de corruption concernaient le versement de sommes d'argent à des employés de la NAPIMS³¹. Cette agence gouvernementale nigérienne est chargée d'évaluer et d'approuver les soumissionnaires potentiels, pour des contrats de travail portant sur des projets d'exploration pétrolière.

Quant aux seconds faits de corruption, il fut question de paiements frauduleux à des fonctionnaires du service des douanes nigérian. Ces derniers furent incités à accorder à Veto Gray un traitement préférentiel pendant le processus douanier lié au déchargement du fret de la société.

²⁸ *D'une valeur de 64 milliards de dollars, ce programme visait à fournir une aide humanitaire aux Irakiens pendant les sanctions économiques qui ont suivi la première guerre du Golfe. Les Nations unies ont de fait permis au gouvernement irakien de vendre sous leur contrôle, de 1996 à 2003, du pétrole et d'acheter en échange des biens de consommation.

²⁹ Marie-Laure Cittanova, "Un géant du diagnostic précoce créé par la fusion GE Medical Systems-Amersham", *Les Echos*, 9 avril 2004

³⁰ Kathryn KranholdStaff, "GE to Pay \$1.1 Billion for Ionics", *The Wall Street Journal*, November 26, 2004

³¹ "United States of America v. ABB Vetco Gray, Inc. and ABB Vetco Gray UK Ltd.", *fcpa.stanford.edu*, consulté le 27 mars 2020

Le 6 février 2007, le fournisseur britannique est condamné à une amende de 26 millions de dollars³² au titre de la violation du FCPA. En parallèle, Veto Gray est racheté par son concurrent General Electric pour un montant de 1,9 milliard de dollars³³. Celui-ci ira d'ailleurs compléter ses « trophées de chasse » avec une dernière prise effectuée quelques années plus tard.

Dernièrement, en novembre 2015 Alstom Énergie a été condamnée³⁴ pour des faits de corruption en Indonésie^{*35} à une amende de 772 millions de dollars (630 millions d'euros) par les autorités américaines. Cette amende aurait absorbé^{*36} d'après le député Olivier Marleix, près de la moitié³⁷ de la trésorerie de l'entreprise française (1,5 milliard d'euros en mars 2015).

Après 18 mois de tractation, le fleuron industriel français est racheté par son concurrent américain General Electric³⁸.

REMARQUE : À l'instar du cas d'Alstom où une collusion entre le conglomérat General Electric et le Département de la justice américaine a été démontrée³⁹, on

³² "Three Vetco International Ltd. Subsidiaries Plead Guilty to Foreign Bribery and Agree to Pay \$26 Million in Criminal Fines", *justice.gov (DOJ)*, February 6, 2007

³³ *Kathryn Kranhold and Dennis Berman*, "GE to Buy Oil, Gas Unit From Vetco", *The Wall Street Journal*, January 8, 2007

³⁴ "Alstom Sentenced to Pay \$772 Million Criminal Fine to Resolve Foreign Bribery Charges", *Department of Justice / justice.gov*, Friday, November 13, 2015

³⁵ *Pour plus de détails sur les actes de corruption reprochés, le lecteur est invité à consulter le deuxième exemple sur Frédéric Pierucci au sein de la thématique : « L'extraterritorialité d'une législation étrangère pour les personnes physiques », page 45.

³⁶ *Au-delà du règlement de l'amende, il faut tenir compte des moyens financiers dépensés pour la défense juridique d'Alstom Énergie.

³⁷ Olivier Marleix, "Commission d'enquête chargée d'examiner les décisions de l'État en matière de politique industrielle, au regard des fusions d'entreprises intervenues récemment, notamment dans les cas d'Alstom, d'Alcatel et de STX, ainsi que les moyens susceptibles de protéger nos fleurons industriels nationaux dans un contexte commercial mondialisé", *assemblee-nationale.fr*, 19 avril 2018

³⁸ "Alstom-GE : l'aboutissement de dix-huit mois de tractations", *Le Monde*, 02 novembre 2015

³⁹ Consulter l'exemple numéro 2 sur Frédéric Pierucci au sein de la partie : « Application extraterritoriale d'une législation étrangère pour les personnes physiques », page 45.

peut soupçonner que ces quatre autres rachats soient eux aussi révélateurs de connivences similaires.

Quand General Electric soumet EDF à ses exigences

En septembre 2015, General Electric procède au rachat d'Alstom Énergie, une filiale du conglomérat français Alstom. La multinationale devient de fait l'unique fournisseur pour l'entretien et la fourniture intégrale des pièces de rechange des 58 turbines Arabelle ; or celles-ci sont indispensables à la production des centrales nucléaires françaises. En effet, ces cinquante-huit réacteurs nucléaires présents sur le sol français fournissent 72%⁴⁰ de la production d'électricité nationale.

Alors qu'elle est depuis peu le nouveau propriétaire, l'entreprise américaine souhaite réduire sa responsabilité financière, en cas d'incident⁴¹ d'une centrale nucléaire française. Elle veut également imposer l'augmentation du prix de ses pièces de rechange⁴². Ainsi, pour contraindre EDF à accepter ces conditions de gestion plus avantageuses pour lui, General Electric organise une grève de maintenance⁴³ en février 2016.

Après une centaine d'incidents relevés sur ses sites, la direction d'EDF cède et donne gain de cause aux Américains.

Furieux, le PDG d'EDF Jean-Bernard Lévy, enverra personnellement une lettre à son homologue de General Electric, Jeffrey Immelt :

"EDF a été forcé de mettre en œuvre des mesures d'urgence dépassant notre plan de secours (habituel). Cette attitude, venant d'un partenaire historique, est inacceptable⁴⁴."

⁴⁰ "Le nucléaire en chiffres", *edf.fr*, 2018

⁴¹ Caroline Michel-Aguirre, "Nucléaire : bras de fer entre EDF et General Electric", *L'OBS*, 01/06/2016

⁴² Frédéric Pierucci, "*Le Piège Américain*", page 313, Édition JC Lattès, janvier 2019

⁴³ "Les barrages français cèdent face aux intérêts privés", *France Culture*, 26/03/2019

⁴⁴ Voir nota 25

SOURCES :

Philippe Petitcolin, Coordinateur National CFE-CGC General Electric
([Post LinkedIn, 8 décembre 2023](#))

L'affaire ALSTOM est un scandale politique et une erreur stratégique majeure qui nous rend dépendants des US sur le plan énergétique alors que nous étions leader mondial de l'énergie abondante, décarbonée et bon marché !

Même quand l'usine de fabrication des Turbines Arabelle deviendra propriété d'EDF, nous serons dépendants des sanctions américaines concernant le principal client russe Rosatom et l'autorisation des US concernant les composants US qui composent l'ilot conventionnel.

Mais toutes les autres activités industrielles ex-ALSTOM indispensables à la transition énergétique et pourvoyeuses d'emplois sur notre territoire resteront sous contrôle américain : hydroélectricité, réseaux électriques, éolien, conversion de puissance et turbine à gaz.

Malgré l'accord de 2014 de vente d'ALSTOM conditionné à localisation des centres de décisions en France jusqu'à fin 2025, GE va se séparer des activités énergies en 2024 avec un centre décision aux US.

Le recentrage aux US de ces activités (centres de décision, investissement, emplois) se traduit par une destruction continue de notre filière industrielle de l'énergie... en décalage totale avec les discours politiques actuels de réindustrialisation, souveraineté industrielle ou de transition énergétique.
#cfecgc #reconstruire #ge #belfort #industrie #energie #alstom

Le report du deal entre GE et EDF est « un problème politique »
([Thibault Quartier, letrois.info, mercredi 6 décembre 2023](#))

« Comment analysez-vous le report de la finalisation du deal entre EDF et General Electric pour le rachat de la partie nucléaire ?

Le problème est simple. Je me mets à la place d'EDF. **Il ne peut pas racheter une entreprise qui, demain, pourra être sous sanctions américaines, car la majorité du carnet de commandes de Geast (l'entité nucléaire de General Electric, issue de la vente d'Alstom en 2015 et qui s'appellera dorénavant Arabelle Solutions, NDLR) est avec le Russe Rosatom (premier opérateur mondial du nucléaire, NDLR).**

Pouvez-vous expliquer ce volet sanctions que vous évoquez dans votre article publié dans Marianne ?

Les Américains ont commencé à sanctionner certaines filiales de Rosatom, qui n'étaient pas liées au nucléaire, dans le cadre des mesures contre la Russie pour son invasion de l'Ukraine. Mais là, ce sera le cas. La décision sera annoncée prochainement. Ça s'accélère. Huit turbines ont été commandées par Rosatom à Geast (pour des projets en Égypte, Turquie et en Hongrie, NDLR). Et si on ne peut pas les exporter, le carnet de commandes repose seulement sur le projet d'Hinkley Point (Angleterre) et Flamanville (Manche). Je pense qu'EDF demande de renégocier le prix et négocie qu'il soit exclu du paquet de sanctions [ces exportations de turbines] car les commandes ont été passées avant la guerre en Ukraine et qu'il a des obligations de livraison. Il faut donc obtenir un engagement ferme des Américains qu'ils ne poursuivront pas Arabelle solutions si elle livre les turbines.

Cela peut-il faire capoter le deal, selon vous ?

La valeur (1,2 milliard annoncé en février 2022, NDLR) a baissé. Mais GE veut-il baisser le prix ? Par ailleurs, les Américains ont de nouvelles ambitions dans le nucléaire. La Pologne a choisi l'Américain Westinghouse pour son programme nucléaire. Les États-Unis veulent se positionner en Europe de l'Est (Estonie, Bulgarie). Ils veulent aussi attraper le marché des SMR (small modular reactor, de petits réacteurs nucléaires modulaires, NDLR). Il y a un enjeu industriel. Ils veulent isoler Rosatom et nous emmerder. Je pense que c'est cette situation qui a entraîné ce report. Je me mets à la place des négociateurs, ils ne prennent pas de risque. Ils essaient d'obtenir des garanties. Tout se passe aux États-Unis. C'est un problème politique. On ne peut pas se permettre de plier Arabelle, car on en a besoin, au moins pour le futur en France.

Pourquoi les Américains accélèrent-ils maintenant ?

Les Américains continuaient de faire retraiter une partie de leur uranium par Rosatom. Dès 2025, sur une décision de Joe Biden, il ne doit plus y avoir un gramme d'uranium enrichi par Rosatom. **Nous avons réussi à ce que le nucléaire civil ne soit pas dans les sanctions européennes. Et ce sont les Américains qui vont le mettre.**

A-t-on les moyens d'agir ?

C'est compliqué. Plus les négociateurs ont avancé, plus ils se sont aperçus que **des éléments du control command [des turbines] s'étaient américanisés. Il faudra les « refranciser » pour les exporter, sinon, avec des composants américains sur Arabelle, il faudrait l'autorisation américaine.** Et la seule capacité d'exportation que nous avons, c'était Rosatom. **L'erreur colossale qui a été faite est d'avoir refourgué la partie nucléaire et la partie hydro-électrique à General Electric en 2015 ».**

Vente du nucléaire GE à EDF : les négociations se poursuivent (Philippe Piot, *L'Est Républicain*, 05 décembre 2023)

« [...] La technologie n'est plus 100 % française

Lorsqu'Arabelle a été vendue aux Américains en même temps que le pôle énergie d'Alstom, la turbine, en grande partie fabriquée à Belfort, était une technologie 100 % française. Elle ne l'est plus aujourd'hui puisque **depuis 2015, General Electric a ajouté des éléments électroniques américains dans la partie contrôle commande. En mettant en avant le caractère sensible de cette technologie, les Américains ont les moyens de subordonner toute vente future de la turbine française à l'accord du gouvernement américain. Et évidemment, l'affaire se complique lorsqu'on observe que plus de la moitié des commandes engrangées pour Arabelle sont le fait de la société nucléaire... russe Rosatom.**

Les Américains veulent des « garanties »

Le point de la vente des turbines au consortium russe est actuellement bloquant. **A la différence du gaz, du pétrole et du charbon, le nucléaire ne fait pas partie des domaines sur lesquels l'Union européenne a pris des sanctions. Récemment, un responsable de General Electric en France indiquait néanmoins que les Américains voulaient des « garanties » au sujet des ventes d'Arabelle.**

Techniquement, il est possible de se passer de l'électronique américaine pour revenir à une solution totalement française. Mais le développement sera assez long, sans doute au-delà de deux ans, dans une période où le marché des centrales nucléaires est relancé. Cette partie électronique de la turbine est prise en charge par le site de La Courneuve et pas à Belfort.

Quel périmètre de vente et à quel prix ?

Si l'accord devait se faire avec une limitation du périmètre possible des ventes, la question du prix de cession se posera sans doute, puisque **pour l'heure EDF rachète moins que ce qu'Alstom a vendu, tout en payant environ le double du prix qu'avait versé les Américains.** L'argument fondant cette hausse du prix est, justement, que le carnet de commandes est aujourd'hui bien plus rempli qu'il y a neuf ans ».

Nucléaire : comment General Electric a imposé des composants américains aux turbines françaises Arabelle (Jean-Michel Quatrepoint, *Marianne*, 15/09/2023)

« EDF s'est fait tordre la main pour procéder au rachat à l'américain General Electric de sa filiale Geast, qui concentre les activités nucléaires et fabrique les turbines Arabelle. Mais GE a américanisé entretemps certains composants desdites turbines, ce qui rend désormais les Français otages du gouvernement des États-Unis.

[...] Geast fabrique à Belfort l'îlot conventionnel des centrales nucléaires, les fameuses turbines Arabelle, qui équipent les 56 réacteurs des centrales françaises. Geast concentre les activités nucléaires de la branche énergie d'Alstom vendues en 2015 au groupe américain.

[...] LE CAS ROSATOM

Le 4 novembre, l'accord définitif a été signé. Mais les détails ne sont toujours pas finalisés. EDF trouve la facture trop élevée. General Electric vend sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,2 milliard d'euros. Un chiffre élevé quand on le compare à la valeur retenue lors des accords avec Alstom, qui était de 558 millions d'euros. D'autant que le rachat porte sur un périmètre d'activité plus réduit.

[...] Alstom avait, en son temps, constitué une filiale commune, nommée AAEMM – détenue à 49 % par Alstom et à 51% Rosatom – avec le groupe russe leader mondial de l'énergie nucléaire. L'usine de Belfort, mais aussi de grandes entreprises françaises comme Schneider Electric, sont devenus d'importants fournisseurs, pour la partie conventionnelle des centrales nucléaires russes exportées. Arabelle a été retenue pour celles que construit Rosatom en Turquie, en Hongrie et en Égypte.

[...] **Lorsque General Electric a mis la main sur Alstom Power, notamment sur l'activité nucléaire, l'une de ses premières actions a été d'américaniser certains composants sensibles.** Notamment pour le contrôle commande de la ligne d'arbres. Auparavant, Arabelle était 100 % française, ce qui n'est plus le cas. Or, ce remplacement de composants du contrôle commande est contraire à l'esprit, sinon à la lettre, des accords de 2015. Les Français pensaient à l'époque s'être mis à l'abri d'une telle dérive. Ils avaient gardé une « golden share » dans Geast qui empêchait General Electric de vendre à quelqu'un qui n'aurait pas l'aval de la France. Et surtout, ils pensaient avoir bétonné la question des brevets et licences.

« ITARISATION »

En 2015, General Electric est devenu propriétaire de tous les brevets et licences d'Alstom Power, qui étaient déjà pour la plupart logés dans une filiale en Suisse. Mais Geast a reçu une licence irrévocable de cinquante ans sur l'ensemble des droits de propriété industrielle des turbines Arabelle. En parallèle, une autre licence gratuite a été octroyée à l'État français.

Cette licence pouvait être activée dans le cas où GE ne respecterait pas ses obligations de maintenance du parc nucléaire ou les projets à l'export incluant

Arabelle. En américanisant quelques éléments des turbines, GE a rendu caduques ces précautions prises à l'époque. En fait, comme l'explique un des acteurs de ce dossier, **le groupe américain a « itarisé » le nucléaire français**, du nom de l'International Traffic in Arms Regulation (Itar), qui donne à l'administration américaine le pouvoir de bloquer la vente de matériels militaires dont un des composants est d'origine américaine. **Désormais, l'exportation des turbines Arabelle avec des composants américains nécessite une autorisation des autorités américaines. Or, Rosatom se trouve dans le collimateur de Washington.**

Plus généralement, la France est devenue otage du bon vouloir américain pour exporter Arabelle pas seulement en Russie mais dans le reste du monde ».

Nucléaire : les Américains veulent sanctionner Rosatom et perturbent le rachat des turbines Arabelle

[\(Jean-Michel Quatrepoint, *Marianne*, 04/12/2023\)](#)

« [...] Parallèlement, à Belfort, on s'apprêtait à fêter, en grande pompe, la signature de l'accord entre EDF et General Electric, pour le **rachat de GEAST. Ce rachat devait marquer le retour, dans le giron français, des anciennes activités d'Alstom dans le nucléaire civil, avec notamment la fabrication et la maintenance des turbines Arabelle.**

[...] Que s'est-il passé ? La réponse est à chercher outre-Atlantique. Au plus haut niveau. **Les États-Unis ont décidé de placer l'entreprise russe Rosatom, première entreprise mondiale du nucléaire, sous sanctions. Et ce, bien sûr, dans le cadre des mesures de rétorsion contre la Russie pour son invasion de l'Ukraine.**

[...] En quoi la mise sous sanctions du nucléaire russe impacte-t-elle la cession de GEAST à EDF ? **Tout simplement, parce qu'un des principaux clients de GEAST n'est pas EDF, mais Rosatom.** Alstom et le géant russe avaient constitué une joint-venture, pour équiper une partie des futures centrales russes notamment à l'exportation, de turbines Arabelle. Lorsque General Electric a racheté Alstom Power en 2015, l'activité proprement nucléaire avait été évaluée à 588 millions d'euros. **Il s'agissait essentiellement de la maintenance des 58 turbines Arabelle, qui équipaient le parc EDF et des commandes pour les EPR de Flamanville et Hinckley Point en Angleterre.** Depuis, la coopération avec Rosatom s'est développée. Pour le plus grand profit de General Electric et de l'usine de Belfort, qui a vu son carnet de commandes exploser. L'usine de Belfort, mais aussi de grandes entreprises françaises comme Schneider Electric, **sont ainsi devenus d'importants fournisseurs pour la partie conventionnelle des centrales nucléaires russes exportées.** Une commande pour une centrale en Finlande a été annulée depuis

l'invasion de l'Ukraine, mais il en reste huit, qui doivent équiper des centrales construites par Rosatom en Turquie, Hongrie et en Égypte.

C'est ce carnet de commandes, abondamment garni, qui justifie le prix demandé par GE : 1,2 milliard d'euros, soit près du double de la valeur retenue en 2015. Une belle plus-value ! À ceci près, que cette plus-value est hypothétique au regard des intentions du gouvernement américain. Que vaut GEAST, dès lors que les relations avec Rosatom deviennent peu ou prou interdites dans le cadre des sanctions américaines ? Le risque est qu'en vertu de l'extraterritorialité du droit américain, toute opération commerciale avec Rosatom fasse l'objet d'une procédure qui débouche sur un procès aux États-Unis, avec une condamnation à la clé.

Le gouvernement français avait réussi à éviter l'inscription du nucléaire civil dans le panier de sanctions européennes contre la Russie. L'Ukraine, les ONG anti-nucléaires et l'Allemagne avaient multiplié les actions de lobbying. Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, avait réussi à déminer cette offensive et à organiser un front pro-nucléaire avec une quinzaine de pays européens. C'était reculer pour mieux sauter puisque les Américains de leur côté ont poursuivi leur offensive. En s'attaquant d'abord, au début de l'année, à des activités périphériques de Rosatom pour viser désormais l'ensemble des métiers du géant russe. Avec un argument simple : les recettes de Rosatom, que ce soit dans la maintenance et la construction de centrales à l'étranger ou le retraitement des combustibles nucléaires et la production d'uranium enrichi, participent à l'effort de guerre contre l'Ukraine. Au passage, les États-Unis ont pris leur temps, car ils ont eux-mêmes des relations avec Rosatom, qui traite une partie de leur combustible à des prix compétitifs. L'administration Biden a décidé de se passer totalement des importations russes dès 2025 en faisant appel à Urenco le consortium anglo-germano-néerlandais.

LE RETOUR DU NUCLÉAIRE CIVIL AMÉRICAIN

En accélérant leur désengagement, les Américains peuvent désormais s'attaquer de front à Rosatom et faire d'une pierre deux coups. Car le nucléaire civil est redevenu à la mode aux États-Unis. Qu'il s'agisse des réacteurs classiques ou des petits SMR. Westinghouse est à la manœuvre et nourrit de grandes ambitions sur le marché européen. Le groupe américain a déjà obtenu une importante commande en Pologne. Au nez et à la barbe d'EDF. Il prospecte d'autres pays d'Europe centrale, pour prendre la place de Rosatom.

Au-delà de l'Ukraine, il s'agit donc bel et bien d'une bataille industrielle. L'objectif est d'isoler la Russie et accessoirement la Chine et, au passage, de gêner la France, dont les liens dans le nucléaire civil, avec ces deux pays, sont importants. Dès lors, le rachat de GEAST pose problème. D'abord, en matière de valorisation. L'entreprise, compte tenu du nouveau contexte géopolitique, ne vaut

plus le même prix. Certes, **il semblerait que l'on soit à la recherche d'un compromis par lequel les autorités américaines fermeraient les yeux sur l'exportation des huit turbines Arabelle de Rosatom en commande et que les sanctions ne s'appliqueraient que pour de nouveaux contrats. Mais peut-on faire confiance aux Américains qui sont passés maîtres dans l'art de ne pas tenir leurs engagements ? Ce que l'administration Biden peut signer aujourd'hui, une autre administration, dans un an, peut le défaire ».**

L'officialisation de la cession de Steam Power, la branche nucléaire de General Electric, à EDF reportée

[\(Elise Pontoizeau, usinenouvelle.com, 01 décembre 2023\)](#)

« Près de deux années auparavant, le 10 février 2022, EDF et General Electric annonçaient un « accord d'exclusivité » pour négocier le rachat de GEAST par l'énergéticien public. Le jour même, Emmanuel Macron annonçait à Belfort la relance du nucléaire français et le retour des turbines les plus puissantes au monde, les Arabelle de GEAST qui équipent certaines centrales nucléaires tricolores, sous pavillon français. Ces dernières, stratégiques pour l'Hexagone, étaient produites par Alstom à Belfort jusqu'en 2015, date de la cession de sa branche énergie à General Electric. Quelques mois plus tard, en novembre 2022, les sociétés américaines et françaises signaient un « accord définitif » pour l'acquisition de GEAST par EDF ».

Nucléaire: pourquoi le rachat des turbines Arabelle par EDF sonne comme une revanche lourde de sens

[\(Elsa Bembaron, Le Figaro, 29/11/2023 - mis à jour le 01/12/2023\)](#)

« DÉCRYPTAGE - En 2015, Alstom alors en pleines turbulences financières, cédait sa division énergie à General Electric pour 12 milliards d'euros.

[...] **Les turbines Arabelle équipent et équiperont les centrales actuelles et futures qui utilisent les réacteurs français de Framatome (ex-Areva), comme les EPR 2 et certains petits réacteurs modulaires (SMR). C'est déjà le cas de la centrale de Hinkley Point, développée par EDF au Royaume-Uni. Mais ces turbines équipent aussi les réacteurs basés sur la technologie VVR russes, grâce à un partenariat avec Rosatom. Ce point est rapidement devenu un sujet plus qu'épineux pour le rachat des turbines, les contrats négociés avec les Russes représentant « une part significative » du carnet de commandes d'Arabelle.**

Une tempête dans un verre d'eau

Dès le printemps 2022, alors que les négociations pour le rachat de l'activité turbines ont débuté quelques mois plus tôt, la guerre en Ukraine change la donne. **Les**

contrats avec les Russes représentent alors près des deux tiers des commandes de GE Steam Power. Le conflit fait craindre des annulations de commandes en cascades. Une première alerte arrive de Finlande, avec l'annulation d'un projet de réacteur, mais davantage pour des raisons financières que politique. Fin 2022, ce danger semble écarté.

En août dernier, les Britanniques sont à leur tour venus jouer les trouble-fête dans le dossier. Alors que les différentes autorités de la concurrence concernées par le dossier avaient donné leur feu vert, Londres s'est soudain inquiété au nom de la sécurité nationale, en liaison avec les moyens de propulsion navale. Un accord a été finalement trouvé, avec des engagements de maintien en Angleterre de certains sous-traitants.

Puis cet automne, nouvelle frayeur à tonalité russe, **faisant craindre que le « poids significatifs » des contrats liés avec Rosatom ne pèse à nouveau sur le dossier. EDF aurait cherché à faire baisser le prix de quelques dizaines de millions d'euros.** Une tempête dans un verre d'eau au vu des enjeux. D'autres sources ont évoqué un risque lié au fait que **les Américains ont modifié, voire remplacé, les contrôles commandes des turbines par des technologies qui leur appartiennent. Un élément qui là encore risquait de peser sur la capacité d'EDF à exporter ses turbines. « Ce qui a été fait dans un sens peut être fait dans l'autre. Ces contrôles commandes peuvent être à nouveau changés »,** balaie de la main un expert du secteur.

[...] Huit ans sous bannière américaine

Cette reprise fermera une parenthèse industrielle de huit ans. **En 2015, Alstom alors en pleines turbulences financières, cédait sa division énergie à General Electric pour 12 milliards d'euros.** Impossible de comparer avec l'actuel prix de cession, car le périmètre n'est pas le même. **GE Steam Power n'est qu'une partie de l'ancienne division énergie d'Alstom, celle dédiée au nucléaire.** En outre, les Américains conservent certains éléments liés à la construction de l'îlot conventionnel des centrales nucléaires et, selon certaines sources, de précieux brevets.

Ce rachat d'une partie d'Alstom avait, dès 2014 et le début des tractations entre les deux groupes, suscité de nombreuses critiques, notamment autour des transferts de technologies. Arnaud Montebourg, alors ministre de l'Économie, avait tenté de s'opposer à l'opération. Mais, à l'époque, le marché du nucléaire semblait voué à une mort lente. Le gouvernement Hollande œuvrait à la fermeture de la centrale de Fessenheim, première étape vers un désengagement progressif de l'atome. Le nucléaire ne devait pas représenter plus de 50 % de la production électrique française, que les experts voyaient décliner.

En 2015, le nouveau ministre de l'Économie, un certain Emmanuel Macron, finit par avaliser la cession de la division énergie d'Alstom à GE. Ironie de l'histoire,

un des membres de l'équipe de la banque d'affaires Merrill Lynch qui a travaillé sur le dossier n'est autre que Luc Rémont, le désormais PDG d'EDF. C'est peu dire que les protagonistes connaissent le dossier sur le bout des doigts ».

Philippe Petitcolin, Coordinateur National CFE-CGC General Electric [\(Post LinkedIn, 30 août 2023\)](#)

« Les mécanismes frauduleux mis en place à partir de 2015 par General Electric permettent au groupe américain de transférer tous les ans, des centaines de millions d'euros par la Suisse et les Etats-Unis, plongeant la filiale française dans un déficit artificiel aux conséquences économiques, sociales et industrielles dramatiques.

Ce déficit artificiel a permis à GE de justifier la modération salariale, la baisse des investissements, la suppression de 800 emplois (ramenée à 500 grâce au combat syndical en 2019), les délocalisations en Hongrie et Inde... conduisant à la dégradation notable des conditions de travail et une incertitude constante sur notre avenir ».

General Electric : 800 millions d'euros transférés de France vers des paradis fiscaux [\(Filippo Ortona, disclose.ngo, 29 mai 2022\)](#)

« Depuis le rachat de la branche énergie d'Alstom, en 2015, la multinationale américaine aurait mis en place un vaste système d'évasion fiscale entre la France, la Suisse et le Delaware. Avec la bénédiction de Bercy.

C'est un fiasco industriel qui n'en finit plus. Sept ans après la vente de la branche énergie d'Alstom à General Electric, le bilan de la multinationale américaine en France est désastreux : **5 000 emplois supprimés, dont 1 400 au sein de l'usine de Belfort ; un savoir-faire technologique laissé à l'abandon ; une enquête préliminaire pour « prise illégale d'intérêts » contre Hugh Bailey**, le directeur général de GE France... Et désormais, un scandale d'évasion fiscale.

Selon notre enquête, qui s'appuie sur des rapports d'audits indépendants et plusieurs documents comptables internes au groupe, la multinationale américaine a mis en place un montage financier opaque entre son antenne française, la General Electric Energy Products France (GEEPF), et des filiales domiciliées en Suisse et dans l'état américain du Delaware. Objectif : échapper au fisc français en dissimulant les bénéfices liés à la vente de turbines à gaz produites à Belfort, en Bourgogne-Franche-Comté. D'après nos estimations, **plus de 800 millions d'euros ont disparu des caisses de GEEPF entre 2015 et 2020. Soit un manque à gagner pour les comptes publics de 150 à 300 millions d'euros** ».

« [...] Mise à jour le 31 mai – **A la suite de la publication, le ministère de l'économie et la DGFIP (direction générale des finances publiques) ont réagi auprès de l'AFP, assurant qu'ils n'avaient jamais validé le montage fiscal de GE dans le cadre de la « relation de confiance ».**

Rachat des turbines de GE par EDF : "La faute avouée ne sera pas totalement pardonnée", dénonce le député LR Olivier Marleix
[francetvinfo.fr, 07/02/2022](https://francetvinfo.fr/07/02/2022)

« Selon le député LR, la vente de cette filière à GE "était une mauvaise décision" que le gouvernement a reconnue et qu'il "essaie de réparer" aujourd'hui "après quelques milliers de suppressions d'emplois par General Electric en France" et en particulier à Belfort. "La faute avouée ne sera pas totalement pardonnée", a dénoncé Olivier Marleix.

franceinfo : Ce rachat est-il une bonne solution ?

Olivier Marleix : On corrige le tir mais à quelles conditions ? Emmanuel Macron a reconnu la lourde erreur qu'il avait commise en signant cette vente en tant que ministre de l'Économie. **C'était une faute pour nos intérêts stratégiques puisqu'on a perdu nos capacités d'autonomie dans le secteur du nucléaire civil, c'était une faute lourde.** Aujourd'hui, on nous parle d'un rachat qui interviendra après quelques milliers de suppressions d'emplois par General Electric en France, donc la faute avouée ne sera pas totalement pardonnée. Ensuite, il faudra voir quelles seront les conditions précises de ce rachat et notamment quel va être le périmètre des activités rachetées. **Les turbines, c'est bien. Après il y aussi la capacité d'entretien de nos centrales nucléaires, toute l'activité services et, un élément très important, la dimension ingénierie.** Est-ce que ce sera dans le périmètre de ce qui est racheté ou pas ? Pour le moment on n'a pas de certitude et le montant du rachat annoncé fait planer un doute. Récupérer cette activité de turbines représente un enjeu de souveraineté nationale, selon vous ?

La France n'était plus capable d'entretenir elle-même ses centrales nucléaires. Elle était sortie du club des pays capables de construire seuls des centrales nucléaires. **Ces turbines équipent aussi nos sous-marins à propulsion nucléaire ou notre porte-avion donc, oui, c'était une perte de souveraineté énorme et une faute grave d'avoir laissé ce deal se faire sans plus de précaution.**

Récupérer cette activité de turbines représente un enjeu de souveraineté nationale, selon vous ?

La France n'était plus capable d'entretenir elle-même ses centrales nucléaires. Elle était sortie du club des pays capables de construire seuls des centrales nucléaires.

Ces turbines équipent aussi nos sous-marins à propulsion nucléaire ou notre porte-avion donc, oui, c'était une perte de souveraineté énorme et une faute grave d'avoir laissé ce deal se faire sans plus de précaution ».

EDF rachète deux fois plus cher la branche nucléaire de General Electric [\(Thibault Quartier, *letrois.info*, 18 février 2022\)](#)

« L'hebdomadaire n'oublie pas de souligner que l'Américain conserve la construction de l'îlot conventionnel (turbine Arabelle et alternateur) pour les centrales nucléaires du continent américain, « soit une base installée de plus de 100 GW », indiquait le communiqué de presse conjoint d'EDF et GE, le 10 février. L'encore conglomérat américain conserve aussi GE Hitachi nuclear energy, « un fournisseur de premier plan dans le domaine du cycle de vie des réacteurs », dicit le communiqué, qui va déployer le premier SMR commercial au Canada, à Chalk River ; des SMR où l'ambition politique affichée est forte en France, mais où la dynamique industrielle est plus timide. L'américain conserve aussi l'activité très rentable de services aux centrales à charbon, à l'échelle du monde, comme Le Trois l'indiquait dès le mois de novembre ».

Rosatom, angle mort de la vente de la branche nucléaire de General Electric à EDF [enquête] [\(Thibault Quartier, *letrois.info*, 23 novembre 2022\)](#)

Les pertes de souveraineté industrielle : cas d'école à la française [\(Gilles Servient, *ege.fr*, 12 décembre 2022\)](#)

GE : l'État français tente de reprendre la main sur les activités nucléaires d'Alstom [\(Guillaume Clerc, *Mediapart*, 21 décembre 2020\)](#)

Comment General Electric a désindustrialisé la France [\(Vincent Lamigeon et Antoine Izambard, *Challenges*, 15/12/2021 - mis à jour le 10/02/2022\)](#)

« ENQUÊTE- Emploi, R&D, finances : sept ans après le rachat d'Alstom, le bilan du conglomérat est désastreux en France, avec 5.000 postes supprimés dont 1.200 à Belfort. Emmanuel Macron a annoncé la reprise des turbines Arabelle par EDF.

[...] "Il y a un appauvrissement très net en termes de savoir-faire, estime un ancien cadre du groupe. Beaucoup d'experts nucléaires n'ont pas été remplacés.

" Symbole de ce déclin : en sept ans, les très stratégiques équipes d'ingénieurs chargées de la conception pour la partie nucléaire, basées au siège à Boulogne-Billancourt, ont fondu de 30%.

[...] A périmètre constant, il y a donc eu 5.000 suppressions de postes en sept ans." "GE a sciemment démantelé le site, en installant les dirigeants et les bénéficiaires en Suisse, et en ne laissant à Belfort que des pertes artificielles", dénonce Cédric Perrin, sénateur LR du Territoire de Belfort ».

Comment la France compte récupérer les précieuses turbines de ses centrales nucléaires

[\(Matthieu Aron, L'Obs, 20 décembre 2020\)](#)

« Frédéric Pierucci, lui, n'a pas attendu que la multinationale américaine soit aux abois. Avec ses amis d'Alstom, il a lancé son opération reconquête, baptisée « France Arabelle », il y a plus d'un an et demi. « C'est à cette époque que j'ai commencé à sonner l'alarme à Bercy », confie-t-il. Cet ingénieur de formation à la carrure de boxeur a passé vingt-cinq ans chez Alstom jusqu'à être nommé patron pour le monde entier de la division Chaudières. Une carrière fulgurante stoppée net par son arrestation, en avril 2013, par le FBI à New York, suite à un marché remporté dix ans plus tôt en Indonésie, après le versement de commissions à des intermédiaires.

Pierucci, l'enquête le démontrera, n'a jamais touché un centime à titre personnel dans cette affaire. Mais la justice américaine, qui l'envoie en prison pendant dix-huit mois, l'utilise comme un épouvantail. L'incarcération du cadre est destinée à faire peur au PDG d'Alstom, à l'époque Patrick Kron. Celui-ci sentant le vent du boulet accepte de payer une colossale amende de 772 millions de dollars au Trésor américain. Pis, la multinationale française, déstabilisée et fragilisée par les poursuites du Department of Justice, finit par céder ses activités Energie (et donc ses turbines) à son principal rival, General Electric ».

Soupçons sur la vente d'Alstom énergie à GE

[\(Frédéric Pierucci, Alix Verdet, *lajauneetlarouge.com*, Magazine N°755, Mai 2020\)](#)

« Dès que GE a racheté Alstom, ils ont menacé EDF de ne plus les fournir en pièces de rechange s'ils n'acceptaient pas les nouvelles conditions commerciales ».

Alstom, ou l'influence entre violence physique et prédation financière : le décryptage de Frédéric Pierucci

[\(Bruno Racouchot, Frederic Pierucci, *comes-communication.com*, N°102 - Août 2019\)](#)

« Or, on le voit bien, la perte d'un fleuron industriel comme Alstom, c'est tout sauf une abstraction politique ou juridique : c'est un drame national doublé d'une tragédie sociale très concrète, parfaitement quantifiable en termes d'emplois sacrifiés mais aussi de marchés perdus. Les clients qui achetaient les turbines Alstom n'acquerraient pas seulement une technologie ; ils achetaient la garantie de ne pas être dépendants, demain, d'un approvisionnement en pièces détachées susceptible d'être interrompu au gré des embargos dont les Américains sont coutumiers... ».

Le bilan de la vente d'Alstom est catastrophique pour l'emploi et pour notre souveraineté

[\(Etienne Champion, Le Figaro, 04/06/2019 - mis à jour le 06/06/2019\)](#)

« Pour bien comprendre tout cela, il faut analyser la bérézina industrielle qu'a été en 2014 le démantèlement du groupe Alstom avec la complicité de l'État français et de certains hauts dirigeants politiques de l'époque qui, au lieu de préserver ce fleuron industriel de la prédation de General Electric, ont préféré céder aux pressions américaines en vendant un des piliers de notre indépendance énergétique que la France avait mis un demi-siècle à construire et qui suscitait l'envie de beaucoup de nos concurrents étrangers.

[...] Pour résumer, en 2014, General Electric était le leader mondial incontesté dans les turbines à gaz alors qu'Alstom Énergie l'était dans le nucléaire, l'hydraulique et le charbon. Pour General Electric, le but était d'acheter la compétence d'Alstom dans ces domaines, anticipant la chute du marché des turbines à gaz. Sans cette acquisition d'Alstom Energie en 2014, la situation de General Electric serait encore bien plus grave car elle aurait subi, sans rééquilibrage possible sur d'autres activités - notamment le nucléaire - la profonde crise du gaz actuelle. C'était un enjeu de survie.

Car, depuis, le marché mondial des turbines à gaz s'est effondré. La situation actuelle à Belfort n'est donc nullement due à une mauvaise décision de General Electric d'acheter Alstom Énergie comme certains voudraient le faire croire. Sans ce rachat, la situation de General Electric serait encore pire car, par exemple, sur le site de Belfort, l'activité nucléaire héritée, elle, du rachat de 2014, se porte plutôt bien, et c'est elle principalement qui assure une pérennité au site.

Pour ce qui reste de l'industrie française dans la production d'électricité, il y a donc deux urgences. Une urgence sociale : le secteur des turbines à gaz avec ces emplois en jeu à Belfort. Et une urgence stratégique : le secteur des turbines vapeur pour les centrales nucléaires, les fameuses turbines « Arabelle » produites aussi sur le site de Belfort. Ce dernier secteur, bien que faisant l'objet d'un plan de départs volontaires depuis le début de cette année, se porte plutôt bien. Ce secteur du nucléaire, pour lequel je suis en train de monter un tour de table afin d'essayer de le

racheter à General Electric, englobe la partie la plus stratégique des actifs vendus en 2014, à savoir la maintenance de tous les turbo-alternateurs équipant nos 58 centrales nucléaires (produisant 75% de l'électricité consommée en France), la fabrication des turbines « Arabelle » et l'ingénierie des îlots conventionnels pour les nouvelles centrales nucléaires.

[...] En résumé, ce qui sauve partiellement le site de General Electric à Belfort, c'est sa partie nucléaire héritée d'Alstom en 2014, qui reste très compétitive sur le marché. **Il s'y trouve une technologie de pointe qu'on nous envoyait alors que nous n'étions pas en position dominante sur le marché des turbines à gaz. Donc la fable qui nous a été vendue en 2014 comme quoi Alstom Énergie était trop petit, numéro trois et en retard, était mensongère** : General Electric serait aujourd'hui encore plus faible qu'Alstom Energie étant donné son orientation à l'époque, quasi mono-produit sur le marché des turbines à gaz ou ils étaient certes leader, mais qui s'est complètement effondré depuis !

[...] Ce n'est donc qu'après une année passée en prison que vous avez compris que votre incarcération était liée au rachat d'Alstom par General Electric ?

Oui. Alors que mon avocat avait négocié avec le procureur du DOJ ma sortie de prison au bout de 6 mois (donc en octobre 2013) en échange de mon plaidoyer coupable, les autorités américaines ne m'ont pas libéré. **Si on ne m'a pas laissé sortir, c'est parce que dans mon dos commençaient les négociations avec General Electric et il fallait me garder pour maintenir la pression sur Patrick Kron jusqu'à ce que le marché se conclue.** Pendant très longtemps je n'ai pas compris pourquoi j'étais encore en prison.

Alstom rompt ses derniers liens avec General Electric [\(Dominique Chapuis, Les Echos, 10 mai 2018\)](#)

« Ce n'est pas une surprise. Alstom a annoncé jeudi avoir signé un accord avec General Electric (GE) pour sortir du capital de trois co-entreprises créées en 2015 lors du rachat par le groupe américain de ses activités dans l'énergie. La cession, qui doit intervenir le 2 octobre prochain, va rapporter au groupe tricolore la coquette somme de 2,6 milliards d'euros.

[...] L'État conserve son veto
Avec la vente des parts d'Alstom, General Electric (GE) va en récupérer la propriété. **Mais « l'État français conservera sa « golden share » sur la JV nucléaire » pour respecter « ses privilèges de souveraineté », a indiqué l'américain ».**

Commission d'enquête chargée d'examiner les décisions de l'État en matière de politique industrielle, au regard des fusions d'entreprises intervenues

récemment,notamment dans les cas d'Alstom, d'Alcatel et de STX, ainsi que les moyenssusceptibles de protéger nos fleurons industriels nationaux dans un contexte commercial mondialisé

(Olivier Marleix, assemblee-nationale.fr, Compte rendu n° 34, 15 mars 2018)

[...] Le rapporteur insiste sur l'importance de se replacer dans le contexte économique et financier de l'époque afin de déterminer si la fusion était ou non pertinente sur le plan industriel. Avant le rachat par GE, le périmètre d'activités d'Alstom comprenait Alstom Transport (matériel roulant [trains à grande vitesse, trains interurbains, tramways], infrastructures ferroviaires [voies, signalisation] et systèmes), Alstom Thermal Power (projets clés-en-main de centrales thermiques gaz ou charbon, turbines pour centrales nucléaires, centrales à gaz ou au charbon et autres équipements, services), Alstom Grid (équipements pour la transmission d'électricité en haute et très haute tension, systèmes et services associés) et Alstom Renewable Power (équipements, systèmes et projets clés-en-main pour centrales électriques et fermes éoliennes, autres énergies renouvelables).

[...] Les engagements pris par GE amènent à s'interroger sur la crédibilité de notre dispositif juridique.

En 2014, Arnaud Montebourg monte dans l'urgence un dispositif pour permettre de conserver un minimum de contrôle sur Alstom : il obtient de Bouygues le prêt de 20 % du capital d'Alstom avec une option d'achat jusqu'à fin 2017, il impose à GE la création de trois joint-ventures sauvant les apparences d'un « mariage entre égaux », il habille le tout d'une promesse de GE de créer 1 000 emplois en France.

Trois ans après, il ne reste rien du meccano demandé et validé par l'État français :

- En octobre 2017, l'État a décidé de ne pas se porter acquéreur des actions Bouygues ;
- Le gouvernement a accepté qu'Alstom vende, à partir de septembre 2018, sa participation dans les trois co-entreprises (joint-ventures) formées avec GE... à sa demande, mettant fin au passage au mythe de l'alliance ;

La corruption chez Alstom

Avant de plaider coupable aux États-Unis en décembre 2014, Alstom avait été condamnée à plusieurs reprises pour corruption : en 2007, au Mexique, en 2008, en Italie, et en 2011, en Suisse. En 2012, le Groupe de la Banque mondiale a radié Alstom Hydro France et Alstom Network Schweiz AG après qu'Alstom a reconnu des actes illicites dans le cadre d'un projet hydroélectrique financé par la Banque.

Le 22 décembre 2014, **Alstom SA** a plaidé coupable auprès de la justice américaine et reconnu avoir violé le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) en falsifiant ses livres et registres et en ne mettant pas en place des contrôles internes adéquats. Alstom

Network Schweiz AG, anciennement **Alstom Prom**, filiale suisse d'Alstom, a également plaidé coupable et reconnu avoir comploté en vue de violer les dispositions anti-corruption de la FCPA. **Alstom Power Inc.** et **Alstom Grid Inc.**, deux filiales d'Alstom dont les sièges sociaux étaient aux États-Unis, ont conclu des ententes de poursuites différées, reconnaissant également avoir comploté pour enfreindre le FCPA.

Un communiqué du DoJ en date du 22 décembre 2014 résume bien les faits reprochés à Alstom par la justice américaine : « *Ainsi qu'il a été reconnu par les sociétés concernées, Alstom, Alstom Prom, Alstom Power et Alstom Grid, par le biais de plusieurs dirigeants et salariés, ont versé des pots-de-vin à des représentants du gouvernement et falsifié des livres et registres relatifs à des projets d'électricité, de réseau et de transport pour des entités publiques à travers le monde, notamment en Indonésie, en Égypte, en Arabie Saoudite, aux Bahamas et à Taïwan. En Indonésie, par exemple, Alstom, Alstom Prom et Alstom Power ont versé des pots-de-vin à des représentants du gouvernement — dont un membre haut placé du Parlement indonésien et des membres de haut rang de Perusahaan Listrik Negara, la compagnie d'électricité publique en Indonésie — en échange d'aide pour la conclusion de plusieurs contrats visant à fournir des services liés à l'électricité évalués à environ 375 millions de dollars.*

Au total, Alstom a déboursé plus de 75 millions de dollars pour s'assurer de la réalisation de projets valant 4 milliards de dollars dans le monde, avec un bénéfice pour la société de l'ordre de 300 millions de dollars. Alstom et ses filiales ont également tenté de dissimuler le système de pots-de-vin en retenant les services de consultants censés fournir des services de conseil au nom des sociétés, mais qui ont en fait servi de canaux pour les paiements corrompus aux fonctionnaires du gouvernement. »

[...] **Quatre cadres d'Alstom et de ses filiales ont plaidé coupable pour corruption** : David Rothschild, ancien vice-président des ventes régionales d'Alstom Power, William Pomponi, également ancien vice-président des ventes régionales d'Alstom Power, Lawrence Hoskins, ancien vice-président d'Alstom pour la région Asie, et le français Frédéric Pierucci ⁽¹⁵⁾, ancien vice-président « Monde » de la division Chaudières d'Alstom, basé à Singapour. Ce dernier a plaidé coupable le 29 juillet 2013 pour son rôle dans le programme de pots-de-vin versés à des responsables indonésiens dans le cadre du contrat d'équipement dit Tarahan de 118 millions de dollars. Les versements se seraient échelonnés de 2002 à 2009.

[...] **d. Des engagements ont été pris pour préserver les intérêts nationaux dans le domaine de la défense**

General Electric était un fournisseur de la Marine nationale depuis 2000, c'est-à-dire depuis le rachat à Framatome de sa filiale **Thermodyn, fournisseur de turbines de**

vapeur de haute technologie pour la propulsion des sous-marins nucléaires français.

Avant le rachat de sa branche « Énergie » par General Electric, Alstom était très présent dans le domaine de la propulsion navale. Ses activités défense concernaient le maintien en condition opérationnelle des turbines de puissance fournies au porte-avion Charles de Gaulle, l'étude et la fourniture de motopompes pour les systèmes de sous-marins, les services de maintenance pour les systèmes de contrôle de vitesse des turbines vapeur du porte-avion et des sous-marins, pour le système de stabilisation des plateformes du porte-avion ainsi que pour les systèmes de pointage par satellite.

Des engagements de continuité ont été pris par GE en novembre 2014 pour sécuriser ces activités. À noter qu'à cette occasion, un accord tripartite entre l'État, Thermodyn et ce qui est devenu Naval Group a également été signé afin de sécuriser la protection et la préservation des informations sensibles, sur la base, entre autres, de dispositifs de séquestre de la propriété intellectuelle.

[...] **Le dernier point de vigilance a trait aux enjeux de sécurité et de qualité de maintenance des turbines**, sur lesquels les organisations syndicales ont beaucoup insisté. Les indicateurs clefs suivis mensuellement par EDF montrent, en effet, depuis mi-2017, une certaine dégradation des résultats en la matière. M. Jean-Bernard Lévy, président-directeur général d'EDF, s'est dit préoccupé par la tendance de GE à faire davantage appel à la sous-traitance pour la réalisation des opérations de maintenance sur le parc thermique.

[...] Enfin, des inquiétudes ont émergé, lors des auditions menées par la commission d'enquête, quant aux conséquences de **la réglementation américaine sur le trafic d'armes ou International Traffic in Arms Regulations (Itar)**. Cette réglementation a pour but affiché de veiller à ce que les exportations commerciales de productions de défense et de services de défense soient conformes aux objectifs de la sécurité nationale américaine.

Elle est légitime et la France possède d'ailleurs son propre système de contrôle sur les ventes d'armements. Néanmoins, il faut veiller à ce que la réglementation Itar ne se transforme pas en un dispositif d'entrave à la concurrence et n'engendre pas de perte de souveraineté pour la France. Les membres de la commission d'enquête ont été interpellés par le blocage des États-Unis, au titre de cette législation Itar, de la vente de douze avions Rafale à l'Égypte, au motif que des missiles comportaient une composante américaine « itarisée ». **Notre pays n'est, pour l'instant, jamais tombé sous le coup d'un refus qui, au titre de la réglementation Itar, lui aurait été opposé par les autorités américaines du fait que GE était son fournisseur. Il faut néanmoins, sur ce sujet, poursuivre l'entretien d'un dialogue extrêmement étroit avec nos partenaires américains.**

Nous traitons également des pressions de la justice américaine. M. Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, avait reconnu, en réponse à une question que je lui avais posée, avoir été très troublé par l'enchaînement des faits. Nous mettons l'accent dans notre contribution sur les contradictions apparues dans certaines déclarations – celles de M. Kron notamment – faites devant la commission d'enquête, pourtant toutes sous serment. Nous avons dans notre contribution la liste des entreprises étrangères que General Electric a rachetées à la suite de procédures lancées par des juridictions américaines. Vous y lirez encore le rôle joué par les services de renseignement américains, et aussi que des informations étaient déjà parues dans un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2012. Tout cela est très troublant. Je n'ai aucune appétence pour les thèses complotistes, mais nous ne devons pas être naïfs et les faits doivent être relevés.

Nous soulignons enfin l'in vraisemblable campagne de communication lancée pour faire croire aux Français que l'on sauvait l'entreprise Alstom alors qu'on la bradait. On expliquait à cor et à cri combien l'opération était formidable : grâce à l'État, on allait créer des co-entreprises, préserver Alstom Énergie et surtout Alstom Transport pour très longtemps. La solution retenue était la seule, proclamait-on, qui permettait de sauver Alstom Transport. Le résultat réel de cette manœuvre miraculeuse est qu'Alstom Énergie a été absorbée par General Electric

[...] La seule question qui vaille est celle-ci : dans le dossier Alstom et dans les autres dossiers évoqués, l'État – Élysée, conseillers de la Présidence de la République, ministres successifs – a-t-il ou non protégé les intérêts nationaux dans les domaines stratégiques de l'énergie, du transport et du nucléaire où la France, leader mondial, a développé un formidable savoir-faire ? Pour notre groupe, la réponse est « non ». M. le rapporteur a exposé une vision comptable de ce dossier. Mon approche, plus politique, me conduit à considérer qu'il y a eu un très regrettable fiasco, et je suis malheureux que l'État n'ait pas été capable de protéger ce fleuron industriel. Nous risquons d'en payer le prix très longtemps.

[...] Dans l'affaire Alstom, les nombreuses auditions ont montré que plusieurs phénomènes ont concouru à faire advenir un pareil désastre économique, industriel et moral : avant la vente, ce sont l'action de la direction, la pression du Department of Justice (DoJ) américain, les divergences au sommet de l'État, l'idéologie libre-échangiste qui prévaut au sein de l'Union européenne et parmi les élites économiques et administratives françaises et européennes ; avant et après la vente, ce sont la négligence et l'absence de vision des responsables politiques, l'oubli des intérêts vitaux de la nation, l'occultation de l'impérative transition écologique, la naïveté à l'égard des États-Unis, la gouvernance désastreuse d'entreprises dont l'actionnariat n'a plus aucun souci de la production et enfin la substitution des financiers aux ingénieurs dans la conduite des groupes industriels.

La première cause tient incontestablement à la direction de l'entreprise. À l'issue de l'enquête, il ne fait aucun doute pour notre groupe que Patrick Kron a causé la perte d'Alstom. D'abord, en laissant avoir cours les nombreux faits de corruption qui ont donné lieu à l'enquête du DoJ américain et pour lesquels l'entreprise, à l'instigation de ses dirigeants, a finalement plaidé coupable et été sanctionnée. Que les membres de la hiérarchie la plus élevée n'aient pas dû assumer devant la justice leur responsabilité vis-à-vis de ces faits est incompréhensible, inacceptable et, dans le cas de Patrick Kron, d'autant plus immoral que son application à vendre Alstom à General Electric sous l'effet notoire de la menace judiciaire américaine lui a rapporté un bonus mirobolant de plusieurs millions d'euros.

La commission a également mis en évidence des dysfonctionnements au sein des cabinets : la reconstitution de la chronologie a montré une divergence de vues entre l'Élysée et Bercy qui a forcément été préjudiciable à la négociation, ainsi qu'un manque criant d'information des services entre eux, mais également des ministres par leurs propres services.

Contrairement à ce que soutient le rapporteur, notre groupe conclut qu'il n'y avait pas d'urgence à céder Alstom « Énergie » ; que toutes les pistes n'ont pas également été considérées – la nationalisation n'a même jamais été étudiée ; que la direction de l'entreprise a agi de manière déloyale à l'égard des salariés et de l'État ; que l'action du Department of Justice américain a manifestement eu un effet déterminant dans la conclusion de la vente ; que **les accords signés avec General Electric ont placé la France dans une situation de dépendance dans les domaines de l'énergie mais aussi de la défense, incompatible avec sa souveraineté ; que le suivi par l'État de la mise en application des accords a été tout à fait insuffisant.**

[...] Il y a eu des défaillances. Je pointe celles de celui qui, alors conseiller auprès du Président de la République François Hollande, a dit un jour, selon un journaliste qui n'a pas été démenti, « **on n'est pas au Venezuela** », signifiant ainsi que l'État ne devait pas intervenir pour empêcher la vente d'Alstom Énergie à General Electric. Ce conseiller est aujourd'hui le Président de la République que vous soutenez, comme c'est votre droit. Mais quand on voit le fiasco qu'a été l'affaire Alstom, vous ne pouvez pas vous poser en donneur de leçons quand il s'agit de défendre les secteurs stratégiques de notre économie.

[...] À noter qu'à la suite de l'annonce par *Bloomberg* du projet de vente, l'APE est étonnamment nommée par l'Élysée en charge du dossier pour l'ensemble de l'administration, reléguant les Ministères de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Armement à un rôle secondaire (malgré les enjeux stratégiques dans ces 3 domaines). L'APE est dirigée depuis août 2012 par **David Azéma qui quittera l'Agence en juillet 2014 juste après la signature de l'accord entre GE, Alstom et l'APE. Celui-ci rejoint Bank of America, en tant que vice-président pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique**, « pour gagner de l'argent » (Philippe Jacqué et Cédric Pietralunga,

« David Azéma, de la banque d'affaires de l'État à Bank of America », *Le Monde*, 14 juillet 2014). **Bank of America s'avère être la banque d'affaires, aux côtés de Rothschild, qui appuie Patrick Kron dans l'opération de vente à GE.**

[...] Quelques jours après l'arrestation de Frédéric Pierucci en mars 2013, la direction éthique et conformité d'Alstom a alerté par mail plusieurs dizaines de cadres du groupe en les « mettant en garde » s'ils devaient se rendre aux États-Unis.

Mais un cadre dirigeant retraité, **Lawrence Hoskins ne semble pas avoir été informé et est arrêté en juillet 2013 aux Iles Vierges. Son poste est encore plus élevé que celui de Frédéric Pierrucci puisqu'il était Directeur Asie du Groupe, rapportant au Directeur International lui-même rattaché directement au PDG.**

Lors de son audition par la commission d'enquête le 15 mars 2018, Pierre Laporte, alors directeur juridique d'Alstom Grid et rapportant d'une part à Grégoire Poux-Guillaume, Président d'Alstom Grid, et à Keith Carr, le directeur juridique du Groupe, déclare qu'au cours de l'année 2013, **Patrick Kron a rencontré les procureurs américains et que ceux-ci lui avaient « fait clairement comprendre avoir en leur possession de nombreux éléments pour le mettre en prison ».** Arnaud Montebourg indiquera dans le même registre à la commission d'enquête « **qu'une pression physique s'était exercée sur Patrick Kron, sous la forme d'une menace d'arrestation** ».

[...] Comme le révélera *Le Figaro*, à l'époque, bien que la vente n'avait pas été validée, « les avocats de GE auraient joué un rôle clef : leur intervention aurait permis de faire baisser le montant en échange d'une promesse d'appliquer le code de bonne conduite du groupe américain chez le Français. **L'accord ne devait toutefois être révélé qu'après la finalisation de l'opération pour que l'amende n'apparaisse pas comme un élément qui aurait fait pencher la balance du côté américain plutôt qu'en faveur de Siemens-Mitsubishi.** ». L'amende ne sera payée qu'en novembre 2015 après la finalisation de la transaction entre GE et Alstom. **Ce délai de près d'un an est exceptionnel de la part des autorités américaines alors que l'amende est habituellement exigible dans les dix jours ouvrés.**

3/ Un vaste plan de communication sur le partenariat Alstom-GE et des engagements de long terme pour masquer la complicité de l'État français dans la disparition d'un fleuron industriel national dans des secteurs stratégiques pour la nation.

Contrairement à ce qui avait été annoncé publiquement le 22 juin 2014 par l'exécutif lors de l'accord avec GE et Alstom, à l'occasion du feu vert donné le 5 novembre 2014 par Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, au titre du décret sur les investissements étrangers dans les secteurs stratégiques, l'alliance Alstom-GE s'avère être une pleine et entière absorption. Les Français et la représentation nationale ont donc bien été floués.

S'agissant des trois co-entreprises entre Alstom et GE, le contrôle opérationnel est assuré à 100 % par General Electric. Le rôle d'Alstom est celui d'un actionnaire dormant : Alstom n'a droit qu'à 50 % moins 1 action dans les coentreprises Énergies Renouvelables (éolien en mer et hydroélectricité) et Grid (transmission d'électricité) et ne prendra que 20 % (contre 50 % annoncé en juin 2014) moins 1 action dans la coentreprise Steam France (nouveau nucléaire en France et à l'international, vapeur en France, ingénierie des centrales à charbons en France, et maintenance en France des centrales thermiques principalement nucléaires). **De plus, l'accord entre Alstom et GE prévoyait discrètement la vente au bout de trois ans de la participation d'Alstom dans les trois co-entreprises à un prix déjà fixé. Cette vente interviendra in fine fin 2018** à l'occasion de la vente d'Alstom Transport à Siemens. Ainsi, Alstom n'aura joué qu'un simple rôle de banquier via cette forme de prêt à GE. Tous les outils de communication déployés massivement en 2014 par les deux entreprises et l'État français auront permis de faire croire à la Nation qu'un partenariat avait été mis en place entre l'industriel américain et l'industriel français dans des secteurs clefs pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique à travers le monde, et en particulier en France où Alstom est un fournisseur clef pour EDF au travers de la maintenance et de la fourniture d'équipements pour le parc nucléaire et hydroélectrique national et le réseau de transport et de distribution d'électricité.

[...] **S'agissant du domaine spécifique des activités militaires (turbines des sous-marins lanceurs d'engins et contrôle commande de satellites militaires de renseignement), l'engagement obtenu par l'État auprès de GE se limite à une lettre échangée avec la Direction générale de l'Armement pour garantir le simple respect des contrats de maintenance en cours. Sachant que l'autre fournisseur de ce type de turbines, le français Thermodyn a été racheté en 2014 par GE, qu'en sera-t-il à terme pour les futurs sous-marins de la Marine Nationale ? Le Ministère de la Défense met pourtant régulièrement en avant la nécessité d'un tissu industriel de l'armement indépendant et présent sur l'ensemble des équipements clefs pour assurer la souveraineté militaire et l'autonomie stratégique de la Nation. Le cas emblématique présenté dans un documentaire LCP par le Chef d'État-major des Armées, Henri Bentégeat, de 2002 à 2006 de l'embargo américain sur les pièces détachés, notamment des catapultes américaines du porte-avions *Charles de Gaulle* lors du refus de la France de participer à la seconde guerre du Golfe, aurait dû appeler à la plus grande vigilance pour éviter de créer de nouvelles zones de fragilité pour l'indépendance nationale.**

Le dépeçage d'Alstom, un drame programmé et un scandale d'État
[\(Pierre Lellouche, *Les Échos*, 14 septembre 2016\)](#)

Turbines et combines : General Electric épinglé pour son recours à l'optimisation fiscale en France

[\(Libération, 29 mai 2022\)](#)

« Entre 2015 et 2020, « GE » aurait ainsi transféré près de 800 millions d'euros de profits à l'étranger. Soit un manque à gagner de 150 à 300 millions d'euros pour les comptes publics tricolores ».

Rachat des turbines Arabelle par EDF : une politique industrielle sans boussole

[\(Lauric Sophie, Ivsl.fr, 22 mars 2022\)](#)

« En outre, le flou reste total sur le périmètre de la vente. Et cela questionne avec plus d'acuité le prix de 1,2 milliard. GE garde en effet les activités rentables de maintenance de centrales à charbon et conserve la construction de l'îlot conventionnel pour le parc américain qui représente 100 GW. Pire, il n'y a aucune certitude sur la présence des précieux brevets dans l'opération. Sitôt la vente de la branche énergie d'Alstom conclue, GE les avait en effet placés à l'étranger ».

Le rachat des turbines « Arabelle » par EDF, une bonne nouvelle ?

[\(cgt.fr, 21 février 2022\)](#)

EDF veut revoir à la baisse le prix d'achat des turbines Arabelle à General Electric

[\(usinenouvelle.com, 02 juin 2022\)](#)

« Le rachat de ces activités par EDF revêt un caractère stratégique car ces turbines, les plus puissantes sur le marché, équipent une partie du parc nucléaire français ainsi que les EPR de Taishan, en Chine, et les réacteurs du même type en construction à Flamanville (Manche) et à Hinkley Point, en Angleterre ».

Rachat de l'activité nucléaire de GE par EDF : "Tout a été fait à l'envers dans les négociations !"

[\(Régis Soubrouillard, Marianne, 10/02/2022\)](#)

« On rachète donc pour 1,1 milliard de dollars une entreprise que nous avons vendue 588 millions d'euros en 2015. Celui qui réalise un gros bénéfice est donc GE, malgré le fiasco industriel et le licenciement de plus de 4 000 personnes depuis le rachat d'Alstom Énergie au lieu de la création de 1 000 emplois promis en 2014. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent... »

Nucléaire : bras de fer entre EDF et General Electric
[\(Caroline Michel-Aquirre, *nouvelobs.com*, 01 juin 2016\)](#)

Frédéric Pierucci et Matthieu Aron, “Le piège américain”, *JC Lattès*, 16 janvier 2019

Alstom Pleads Guilty and Agrees to Pay \$772 Million Criminal Penalty to Resolve Foreign Bribery Charges
[\(*justice.gov \(Department of Justice\)*, December 22, 2014\)](#)

« According to the companies’ admissions, Alstom, Alstom Prom, Alstom Power and Alstom Grid, through various executives and employees, paid bribes to government officials and falsified books and records in connection with power, grid and transportation projects for state-owned entities around the world, including in Indonesia, Egypt, Saudi Arabia, the Bahamas and Taiwan.

In Indonesia, for example, Alstom, Alstom Prom, and Alstom Power paid bribes to government officials – including a high-ranking member of the Indonesian Parliament and high-ranking members of Perusahaan Listrik Negara, the state-owned electricity company in Indonesia – in exchange for assistance in securing several contracts to provide power-related services valued at approximately \$375 million ».

Energie : GE boucle le rachat « stratégique » d’Alstom
[\(Véronique Le Billon, *Les Echos*, 1 novembre 2015\)](#)

« La clôture du rachat des 70 % de l’équipementier français a lieu ce lundi. Le PDG du conglomérat américain était à Belfort vendredi. Entretien ».

« To date, the department has announced charges against five individuals, including four corporate executives of Alstom and its subsidiaries, for alleged corrupt conduct involving Alstom.

Frederic Pierucci, Alstom’s former vice president of global boiler sales, pleaded guilty on July 29, 2013, to conspiring to violate the FCPA and a charge of violating the FCPA for his role in the Indonesia bribery scheme. David Rothschild, Alstom Power’s former vice president of regional sales, pleaded guilty on Nov. 2, 2012, to conspiracy to violate the FCPA. William Pomponi, Alstom Power’s former vice president of regional sales, pleaded guilty on July 17, 2014, to conspiracy to violate the FCPA ».

L’Affaire Hoskins : la justice américaine fixe des limites aux poursuites extraterritoriales du DoJ pour corruption

lemondedudroit.fr, 15 avril 2020)

« Le 26 février 2020, le ressortissant britannique, Lawrence Hoskins, condamné par un jury le 8 novembre 2019 pour des faits de corruption d’agent public étranger en lien avec sa participation au schéma corruptif initié par Alstom en Indonésie, a finalement été relaxé par un tribunal fédéral américain (United States District Court District of Connecticut) ».